

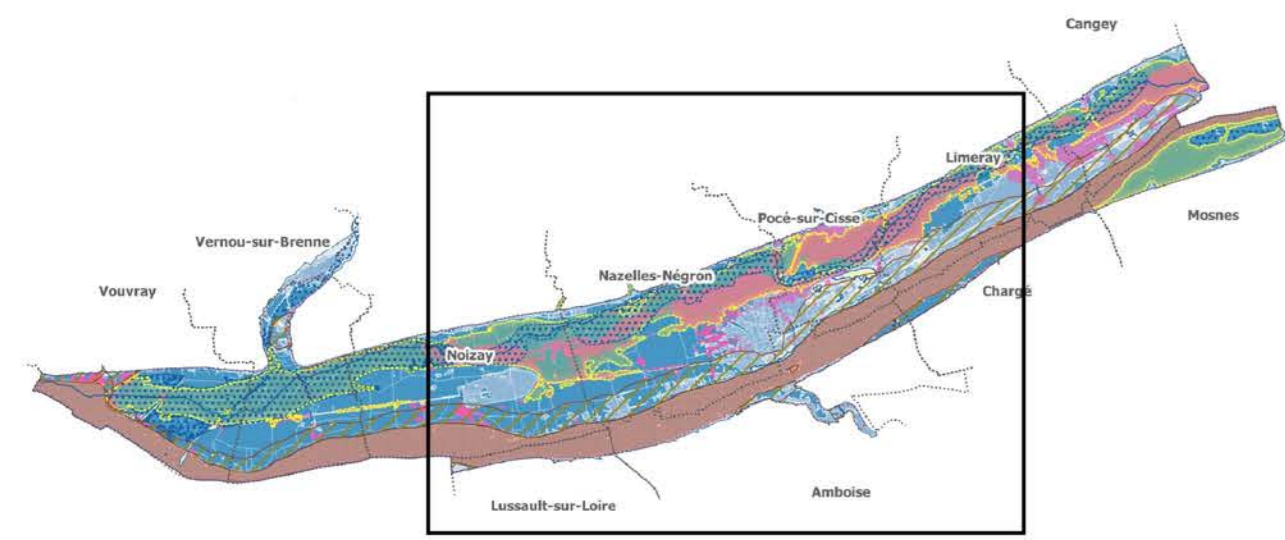


Révision
Du Plan de Prévention
Des Risques Naturels
Prévisibles d'Inondation

Direction Départementale
des Territoires
d'Indre-et-Loire
Service Risques
et Sécurité

Val de Cisse

Dossier
de Concertation
sur l'Aléa



Carte N°2

Juin 2019

Légende

- Limite PPRI approuvé 2001
- Limites communales
- Bâti cadastral
- Parcelles cadastrales
- Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale "NGF" -IGN69
- Aléas**
- Faible - Hauteur de submersion < à 0,50 m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
- Moyen - Hauteur de submersion de à 0,50 m à 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
- Fort - Hauteur de submersion de à 1m à 2,50 m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
- Très Fort - Hauteur de submersion > à 2,50 m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
- Très Fort - Hauteur de submersion < à 2,50 m et vitesse d'écoulement > 0,5m /s
- Très Fort - Hauteur de submersion > à 2,50 m et vitesse d'écoulement > 0,5m /s
- Dignes
- ZDE Zone de dissipation de l'énergie, après rupture de digue
- Lit mineur des rivières, lit endigué
- Zone d'écoulement préférentiel
- Zone fréquemment inondable
- Zone hors d'eau isolée ou linéaire
- Secteur non inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001
- Route
- Surface en eau
- Cours d'eau
- Voie ferrée

